

UNIVERSITE ANGERS

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Ingénieur-e responsable de prévention, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ANGERS, session 2023

Le président de l'université d'Angers,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Ingénieur-e responsable de prévention, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ANGERS, au titre de l'année 2023 :

Madame LORET Delphine, administratrice de l'éducation nationale, présidente, Université d'Angers, Angers.

Monsieur GUERIN Fabrice, professeur des universités de classe exceptionnelle, vice-président, Université d'Angers, Angers.

Madame PENAS Sarah, ingénieure de recherche, experte, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame PEINTURIER Marie-Blandine, ingénieure de recherche, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Paris.

Monsieur BRUGGEMAN Jean-François, ingénieur de recherche, Université d'Angers, Angers.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Angers, le 25 septembre 2023

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers

